



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le - 6 MAI 2026

ID : 062-216203497-20260427-2026017DEL-DE



n° 2026 017

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 Avril 2026 – n°4

Par suite d'une convocation en date du 21 Avril 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Lundi 27 Avril 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire.

Etaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mr Guy BILLET, Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mme Anne-Sylvie FLAMENT, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, Mr Gérard GUILBERT, Mme KREPULEC Patricia, Mme Dany BILLET, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Chamrong CHEAM, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Gladys TIRACHE, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ

Absents excusés ayant donné procuration : -----

Absents excusés : -----

Absents : -----

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal a été approuvé

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme Séverine VERPRAET a ainsi été élue secrétaire de séance.

Objet : Taxes Locales 2026

Membres en exercice : 19 Présents : 19 Exprimés : 19
Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état 1259 établi par la direction des Finances, notifiant les différences bases d'imposition prévisionnelles pour l'année et demande aux membres présents de délibérer sur le taux de ces taxes pour 2026.

Il propose de ne pas appliquer de hausse et de garder les mêmes taux que ceux de 2025.

Après en avoir délibéré, ,

Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des présents, d'appliquer les taux suivants pour 2026 :

- Foncier bâti : 48.79 %
- Foncier non bâti : 83.14 %
- Taxe Habitation résidence secondaire : 24.08 %



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
pour extrait conforme,
Maire

Fabrice PEREIRA